



Direction de l'intérieur et de la justice

Münstergasse 2
Case postale
3000 Berne 8
+41 31 633 76 76
info.dij@be.ch
www.be.ch/dij

DIJ, Münstergasse 2, case postale, 3000 Berne 8

Aux destinataires de la procédure de consultation relative à
la modification de la loi concernant les impôts sur les muta-
tions

Berne, le 14 octobre 2020

Notre référence: 2019.JGK.2993
Classification: Non classifié

Modification de la loi concernant les impôts sur les mutations (LIMu; RSB 215.326.2)

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté du 14 octobre 2020, le Conseil-exécutif a habilité la Direction de l'intérieur et de la justice à soumettre la modification de la loi concernant les impôts sur les mutations (LIMu; RSB 215.326.2) à la procédure de consultation. Le principal élément du projet est le suivant:

- Modification de l'article 6a LIMu, qui met en œuvre la motion «Retour à la pratique voulue par le Grand Conseil concernant les impôts sur les mutations» (M 237-2018).

Les documents sont publiés sur Internet à l'adresse www.be.ch/consultations.

Vous voudrez bien envoyer votre avis avant le 15 janvier 2021 par courrier postal à la Direction de l'intérieur et de la justice, Münstergasse 2, case postale, 3000 Berne 8, ou par courriel, à l'adresse PolitischeGeschaefte.DIJ@be.ch. Mme Daniela Liechti, collaboratrice de l'Office juridique, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (daniela.liechti@be.ch, 031 633 76 16).

En vous remerciant de votre participation, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Direction de l'intérieur et de la justice

Evi Allemann, conseillère d'Etat